

**Séance du Conseil du
1^{er} août 2022**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 1^{er} août 2022 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Evelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière, est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Mandat services professionnels pour la transformation des anciens bureaux municipaux en salle de gym;
 - b) Avis de motion - règlement modifiant le règlement 2018-14 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Règlement 2022-07 sur la prévention des incendies;
 - b) Avis de motion - modification du règlement de politique de gestion contractuelle, la délégation de certains pouvoirs et sur le contrôle et le suivi budgétaire.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions écrites et verbales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Evelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2022-08-01

3. Adoption de l'ordre du jour

**Adoption de
l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2022-08-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

**Adoption du
procès-verbal du
4 juillet 2022**

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2022-08-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2200201 au numéro C2200246, les dépôts directs du numéro P2200308 au numéro P2200315 pour la somme de 221 793,83 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 88 595,43 \$, totalisant 310 389,26 \$.

6. Affaires nouvelles :

2022-08-04

Mandat firme architecte gym

a) Mandat services professionnels pour la transformation des anciens bureaux municipaux en salle de gym

CONSIDÉRANT

l'offre de services en date du 15 juillet 2022 pour la conversion des anciens bureaux municipaux en gym;

CONSIDÉRANT

par ailleurs que les honoraires projetés pour les services professionnels en lien avec ce mandat sont inférieurs au seuil requérant normalement un appel d'offres vu le *Règlement sur la gestion contractuelle* numéro 2019-02;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'offre de services de *Planidesign, architecte*, en date du 15 juillet 2022 soit acceptée et que le contrat soit accordé par la Municipalité pour un montant total de 36 750 \$ plus les taxes applicables pour le mandat d'étude avant-projet, le dossier préliminaire et définitif, soumission et services durant la construction pour la conversion des anciens bureaux municipaux en gym.

Avis de motion, régl. modifiant régl. 2018-14 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

b) Avis de motion – règlement modifiant le règlement 2018-14 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-04 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Je, soussignée, Chantal Côté, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 2018-04 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

La conseillère donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

7. **Affaires commencées :**

2022-07-05

a) **Règlement 2022-07 sur la prévention des incendies**

Règlement 2022-07

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07

sur la prévention des incendies

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie avec la Ville de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit de confier à la Ville de Montmagny l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des besoins en gestion et organisation de la prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil et que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière mentionne l'objet de ce règlement et sa portée ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné à la séance du 4 juillet 2022 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ORDONNER ET DÉCRÉTER PAR RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT :

D'adopter le règlement 2022-07 sur la prévention des incendies. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 1^{er} jour d'août 2022.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

**Avis de motion,
règlement gestion
contractuelle**

b) **Avis de motion, modification du règlement de politique de gestion contractuelle, la délégation de certains pouvoirs et sur le contrôle et le suivi budgétaire**

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ET SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

Je, soussignée, Chantal Côté, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 2019-02 sur la gestion contractuelle, la délégation de certains pouvoirs et sur le contrôle et le suivi budgétaire, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

La conseillère donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Informations générales

8. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions écrites et verbales

9. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2022-08-06

10. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que la séance soit levée à 20 heures 10.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire